

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 20 AVRIL 2011

## Informations brèves

### Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 20 avril 2011, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil:

#### **Demande de crédit de 4,27 millions de francs pour le renforcement et le réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loclc et le giratoire du Grillon, à La Chaux-de-Fonds**

Avant l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds, en septembre 2007, l'entier du trafic empruntait la RC 1320 entre le Crêt-du-Loclc et le giratoire du Grillon. Avec quelques 22.000 véhicules transitant sur cet axe, la chaussée s'est à ce point dégradée qu'elle ne peut plus aujourd'hui assumer la charge des transports publics, ainsi que celle des véhicules lourds des entreprises locales. Les deux roues et les piétons n'y circulent plus en sécurité, la délimitation entre le trottoir et la chaussée n'est presque plus perceptible. Par l'allègement d'environ deux tiers de la charge de trafic et par la nouvelle fonction de desserte qu'assure cette chaussée depuis l'ouverture au trafic mentionnée ci-avant, il est pleinement justifié de rendre cet axe peu attractif pour le trafic de transit et de le réaménager pour le trafic local. Pour ce faire, il est nécessaire d'assainir et de renforcer la chaussée, de créer des aménagements aussi bien pour modérer le trafic que pour améliorer les conditions de circulation des transports publics, des cycles et des piétons. Les budgets ordinaires ne peuvent pas suffire au financement de cette reconstruction, raison pour laquelle le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil un crédit d'engagement de 4,27 millions de francs pour cet élément de réaménagement du réseau routier cantonal reliant les agglomérations du Loclc et de La Chaux-de-Fonds, et desservant les industries du pôle économique en développement dans le haut du canton.

**Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

### Affaires cantonales

#### **Nomination du nouveau chimiste cantonal**

Le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre Bonhôte, 45 ans, en qualité de chimiste cantonal au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Actuellement chimiste cantonal adjoint, M. Pierre Bonhôte prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juillet prochain, succédant à M. Marc Treboux qui prendra sa retraite.

Domicilié à Neuchâtel, marié, M. Pierre Bonhôte est docteur en chimie. Après des études à l'Université de Neuchâtel, il a obtenu son doctorat à l'Université de Berne et complété sa formation par une année postdoctorale au MIT, à Cambridge aux Etats-Unis. Il achève actuellement une formation postgrade de MAS en sécurité alimentaire. Sa carrière professionnelle a combiné activités scientifiques et engagement politique. Après sept ans de recherche à l'EPFL, il a exercé la charge de conseiller communal à Neuchâtel (2000-

2004) puis de conseiller aux Etats (2005-2007) et travaillé dans un bureau d'ingénieurs du canton. Il a siégé au Grand Conseil de 1989 à 2009. Engagé au SCAV en 2008 comme collaborateur scientifique, il est chimiste cantonal adjoint depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les vastes connaissances de M. Pierre Bonhôte du fonctionnement de l'administration cantonale et tout particulièrement du SCAV et ses vastes compétences notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire ont convaincu le Conseil d'Etat de le désigner à cette fonction. Le SCAV compte une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs. Il connaît une direction collégiale qui réunit le vétérinaire cantonal (chef de service), le chimiste cantonal et leurs deux adjoints. Le chimiste cantonal est en charge de la sécurité alimentaire, des eaux de baignade, de la métrologie et de la police du commerce.

Entré au sein de l'administration cantonale le 1<sup>er</sup> décembre 1980, M. Marc Treboux aura donc officié en qualité de chimiste cantonal durant plus de 30 ans, d'abord au Laboratoire cantonal, devenu en 2000 Service de la consommation, puis en 2007 Service de la consommation et des affaires vétérinaires suite à la fusion avec le Service des affaires vétérinaires. Dans le cadre de ses fonctions, M. Marc Treboux s'est toujours efforcé de défendre les consommateurs de ce canton. A relever ainsi notamment la gestion de très nombreuses crises alimentaires et de dangers dans les objets usuels, en commençant par les huiles espagnoles frelatées qui ont provoqué en 1981 des milliers de morts, puis la catastrophe Tchernobyl, la vache folle, les lystéria dans les fromages, les antibiotiques dans les poulets chinois et bien d'autres scandales locaux, nationaux et internationaux. M. Marc Treboux a par ailleurs toujours eu la volonté constante de réformer les méthodes de travail du service et son organisation par la recherche d'efficacité, d'efficacité et d'excellence, en mettant en œuvre des outils de gestion modernes et innovants. Il a également prôné la collaboration avec les différents milieux cantonaux économiques, politiques et sociaux pour trouver des solutions consensuelles permettant d'améliorer la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire. Il a également favorisé les collaborations intercantionales et la mise en œuvre d'un véritable réseau romand pour une gestion efficace des tâches communes. A l'échelle nationale et internationale, il a participé activement durant plusieurs législatures à la commission fédérale des AOC/IGP et a représenté les autorités suisses d'exécution de droit alimentaire dans la conférence européenne des responsables de ce domaine. Le Conseil d'Etat remercie vivement M. Marc Treboux pour son engagement sans faille au sein de l'Etat de Neuchâtel durant ces nombreuses années et lui présente ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

**Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, tél. 032 889 68 00.**

### **Création de la Fondation romande du cinéma**

Le Conseil d'Etat a approuvé la participation du Canton de Neuchâtel à la Fondation romande du cinéma en donnant au conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, procuration pour la signature de l'acte constitutif. Pour rappel, en septembre 2010, les cantons romands membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), ainsi que les villes de Genève et Lausanne, ont signé une déclaration d'intention visant à créer d'ici juin 2011 une Fondation romande pour le cinéma en mettant en commun leurs forces afin d'augmenter les moyens pour le cinéma romand. Cette fondation constituera ainsi en Suisse romande l'instrument privilégié pour le soutien à la production et à la réalisation de films de niveau professionnel, émanant de réalisateurs confirmés ou émergents; à ce titre, elle représentera un projet emblématique notamment par la création de liens nouveaux entre ses fondateurs et par la mise en œuvre d'une concertation renouvelée avec les acteurs culturels et les artistes concernés; en outre, elle s'inscrira pleinement, dans sa structure comme dans ses objectifs, en complémentarité de la politique culturelle de la Confédération dans le domaine de la production cinématographique et audiovisuelle. Ce projet a bénéficié de l'adhésion de l'ensemble des professionnels de la branche. La fondation sera constituée de 15 membres, soit cinq représentants des professionnels de la branche et dix représentants des collectivités publiques. Ces dernières seront représentées au conseil de fondation au prorata de leur

contribution financière, elle-même basée sur la réalité de la provenance géographique des productions. L'acte constitutif de la Fondation romande du cinéma sera signé lors d'une prochaine séance de la CIIP.

**Contacts: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00;  
Zsuzsanna Béri, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 032 889 69 08.**

### **Progression sensible du nombre de jeunes en apprentissage au sein de l'administration cantonale**

L'encouragement par le Conseil d'Etat de la formation duale dans le canton de Neuchâtel se matérialisera dès la rentrée scolaire 2011 par le fait que chaque département engagera au moins 4% d'apprentis et apprenties au sein des entités de son département. En tant que plus grand employeur du canton, l'administration cantonale participe de plus en plus activement à la formation de jeunes apprentis et apprenties préparant leur certificat fédéral de capacité dans plusieurs métiers. La volonté du Conseil d'Etat, le travail de sensibilisation et d'encadrement mené par le Service des ressources humaines (SRHE) et l'engagement personnel des maîtres d'apprentissage au sein des services de l'administration font que plus de 100 apprentis et apprenties seront engagés pour la prochaine rentrée d'août, dont les deux tiers en formation commerciale. Ce nombre d'apprentis correspond à un taux de 5,6% de l'effectif des postes de l'Etat concernés par ces formations (effectifs enseignant et policier exclus).

**Contacts: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00;  
Thierry González, chef du Service des ressources humaines, tél. 032 889 64 50.**

### **Votation cantonale du 19 juin 2011: 19<sup>e</sup> test de vote électronique et premier test dans le cadre d'une votation cantonale seule**

Après 18 tests de vote électronique qui se sont déroulés avec succès dans le cadre d'une votation fédérale entre 2005 et celle du 13 février 2011, le Conseil d'Etat introduira un nouvel essai cette fois-ci dans le cadre de la votation cantonale du 19 juin 2011. Ce 19<sup>e</sup> test est le premier à être organisé dans le cadre d'une votation cantonale seule, sans qu'elle soit liée à un scrutin fédéral. En outre, il s'agit du troisième test de vote électronique mis en place au niveau cantonal après ceux organisés dans le cadre de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005 et du 17 janvier 2010. Pour cette votation cantonale, aucune limite du nombre d'électrices et d'électeurs ayant conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique n'est fixée. A noter que l'on compte actuellement plus de 18.000 contrats conclus au Guichet unique. Le Conseil d'Etat a en outre adopté l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation cantonale du 19 juin 2011.

**Contact: Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

### **Conseil de l'Université: nouveau membre nommé**

Le Conseil d'Etat a nommé M. Frédéric Geissbühler, président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), en qualité de membre du Conseil de l'Université. Il remplacera dès le 1<sup>er</sup> mai 2011 Mme Manuela Surdez jusqu'à la fin de la législature 2010-2013. Sous la présidence de M. Dick Marty, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Conseil de l'Université réunit 19 personnes dont certains membres externes à l'Université, représentant le monde culturel, économique et politique.

**Contact: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

### **Catastrophe au Japon: don de 30.000 francs à la Croix-Rouge japonaise**

C'est avec consternation et avec une profonde tristesse que le Conseil d'Etat a suivi les événements tragiques qui ont frappé le peuple japonais ces dernières semaines. Dans un courrier adressé à l'ambassadeur du Japon en Suisse, le Conseil d'Etat a tenu, au nom de la population neuchâteloise, à exprimer sa plus profonde sympathie et sa solidarité au peuple japonais dans les souffrances qui l'accablent. En signe de sa sincère compassion, le gouvernement cantonal versera un don de 30.000 francs à la Croix-Rouge japonaise. Le Conseil d'Etat est d'autant plus touché par cette catastrophe que le Japon et la

République et Canton de Neuchâtel cultivent une longue tradition d'estime partagée. En effet, c'est à un ancien membre du gouvernement neuchâtelois, M. Aimé Humbert, qu'il est revenu de faire connaître les richesses de la culture japonaise aux concitoyens neuchâtelois il y a bientôt 150 ans et de conduire la délégation suisse qui a signé le premier traité d'amitié et de commerce avec le gouvernement japonais le 6 février 1864.

### **Protection des monuments et des sites: subvention de 199.200 francs à la commune de La Chaux-de-Fonds pour la restauration du Musée d'histoire**

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire de 199.200 francs à la commune de La Chaux-de-Fonds pour les travaux de conservation et de restauration du Musée d'histoire. La maison patricienne abritant le musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds a été construite en 1849-1850 pour Edouard Sandoz. Acquis par la Ville en 1922, le bâtiment est transformé pour y installer le musée inauguré en 1923. L'édifice s'inscrit dans la tradition néo-classique neuchâteloise. Les travaux qui vont commencer cet été et durer environ deux ans consistent en une restauration complète de l'édifice, en une remise en valeur des intérieurs originaux et en une nouvelle muséographie consacrée à l'histoire de la ville horlogère. Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds a accordé un crédit de 3,5 millions de francs en 2010, confirmé en votation populaire. Une subvention cantonale de quelque 200.000 francs avait été annoncée par le rapport de la Ville sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a par ailleurs accordé une subvention provisoire de 11.200 francs à la commune de Saint-Blaise, qui a entrepris la restauration des fontaines de son village dans le cadre des festivités du Millénaire. Les travaux seront réalisés sur treize fontaines, dont neuf sont subventionnables.

**Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.**

### **Nominations universitaires**

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination des deux personnes suivantes à l'Université de Neuchâtel:

- M. Mehdi Farsi, docteur en économie de l'Université de Southern California (Etats-Unis), est nommé en qualité de professeur ordinaire en microéconomie du secteur public pour une période de quatre ans, conformément à la loi sur l'Université, soit du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2015;
- M. Alain Corbellari, docteur en lettres de l'Université de Paris IV, est nommé en qualité de professeur extraordinaire en langue et littérature françaises du Moyen Âge pour une période de quatre ans, conformément à la loi sur l'Université, soit du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2015.

### **Brevets d'avocat**

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux cinq personnes suivantes:

- Mme Noémie Antoinette Reber, licenciée en droit, née le 14 janvier 1983, originaire de Neuchâtel et de Niederbipp (BE);
- M. David Pascal Baerfuss, licencié en droit, né le 5 novembre 1982, originaire de Eggiwil (BE) et de Péry (BE);
- Mme Béatrice Emmanuelle Haeny, licenciée en droit, née le 7 janvier 1985, originaire du Noirmont (JU);
- M. David Bernard Erard, licencié en droit, né le 7 janvier 1984, originaire de Saint-Cierges (VD);
- Mme Virginie Anne Galster, licenciée en droit, née le 31 octobre 1983, originaire de Villarod (FR).

### **Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 21 avril 2011